

L'an deux-mille-vingt, le premier octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Bully Les Mines s'est réuni à la Maison des Associations, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 22.09.2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice

Rapporteur :
Jérémy ROBILLART

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Franck COUSIN a donné procuration à Monsieur Patrick LEROY.

Secrétaire de Séance : Madame Catherine DAMBRINE

CREATION D'UNE NOUVELLE DECHETTERIE - ZI DE QUADRAPARC - AVIS SUR LE PROJET

Monsieur Robillart informe les membres du Conseil Municipal que la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN a déposé en Préfecture du Pas-de-Calais un dossier d'Enregistrement soumis à consultation pour son projet de création d'une nouvelle déchetterie.

Il précise que l'assiette foncière du projet est intégrée dans la Zone Industrielle de Quadraparc et plus particulièrement rue Rudolphe DIESEL sur le territoire des Communes de LIEVIN et LOOS-EN-GOHELLE.

Le dossier d'Enregistrement a fait l'objet d'une consultation du public du 17 août 2020 au 17 septembre 2020 inclus.

Les documents (dossier de demande d'enregistrement et registre d'observation) étaient tenus à la disposition du public en mairie de Liévin aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les documents étaient par ailleurs consultables sur le site de la Préfecture. Les observations et propositions du public pouvaient également être formulées sur le même site avant la fin du délai de consultation du public.

Par circulaire en date du 24 juin 2020, l'avis du Conseil Municipal de la Commune de BULLY LES MINES a été sollicité par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Pour cela, Monsieur Robillart présente le projet de création de déchetterie à l'Assemblée.

L'emprise de la future déchetterie sera d'environ 22 741 m².

Concept du projet :

La future déchèterie sera réalisée selon le concept de « déchèterie à plat » (concept RECYCL'INN®).

Elle combinera :

- Une plate-forme extérieure, entièrement à plat, pour une réception des flux en toute sécurité, avec une circulation à sens unique afin d'éviter toute co-activité,
- Une zone dite « RECY'SHOP » : bâtiment d'accueil, de sensibilisation et de réception du réemploi et des petits recyclages

Nature de l'activité :

Activité de déchèterie

La nouvelle déchèterie sera destinée à accueillir les particuliers et les producteurs assimilés pour le dépôt de leurs déchets en apport volontaire, en répondant aux besoins identifiés.

Le dépôt d'amiante sera autorisé.

Ressourcerie

Ce bâtiment sera implanté à part de l'activité de la déchèterie.

Les usagers pourront y déposer directement des objets de réemploi à l'entrée de l'espace de vente.

8 ateliers seront créés :

- 2 pour la menuiserie dont un équipé d'un système d'aspiration et d'une aéro-gommeuse
- 2 pour les petits appareils ménagers et Déchets d'équipements électriques et électroniques
- 1 pour les Vélos et matériels de jardinerie (tondeuses, taille haie,...)
- 2 pour le vrac (déco, vaisselles, livres jouets, vêtements...)
- 1 pour le relooking (cire, vernis, lasure,...)

Une fois les objets triés, réparés ou nettoyés, ils pourront passer dans l'espace de vente.

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),

Vu la demande présentée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en Préfecture du Pas-de-Calais, en vue de créer une nouvelle déchetterie dans la Zone Industrielle de Quadrarparc sur le territoire des communes de LIEVIN et LOOS EN GOHELLE,

Vu le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 07 avril 2020,

Vu l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais en date du 23 juin 2020 portant consultation du public sur ce projet,

Vu la circulaire du Préfet du Pas-de-Calais en date du 24 juin 2020 sollicitant l'avis du Conseil Municipal de la commune sur la création de la nouvelle déchetterie,

Considérant que le dossier relatif à la création d'une nouvelle déchetterie tel qu'il est présenté n'appelle aucune remarque,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à la réalisation de ce projet porté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

Nombre de votants	33
Nombre de procurations	1
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
François LEMAIRE.



Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20201001-2020-095-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020